

Regrouper les vêlages : quels intérêts ?

Le calage d'un système n'est pas toujours évident à mettre en oeuvre. Néanmoins, se fixer des objectifs réalisables est le meilleur moyen de maîtriser la conduite du troupeau allaitant et d'éviter les aléas issus d'une conduite désordonnée de la reproduction. L'objectif sera de concentrer les vêlages sur une courte période (3-4 mois maximum) pour garantir de bonnes performances de reproduction et une certaine organisation du travail ; de choisir la période adaptée au contexte de l'exploitation et aux objectifs techniques et commerciaux de l'éleveur.

Une étude réalisée par l'Institut de l'Elevage a analysé 10 années de tableaux de bord sur la reproduction et a mis en évidence l'impact de la concentration des vêlages sur les critères techniques que sont l'Intervalle Vêlage Vêlage (- 22 jours) et le taux de mortalité des veaux (- 2,3 %) par rapport à des vêlages étalés.

Il existe plusieurs périodes pour regrouper les vêlages :

- Les vêlages d'automne (de mi

août à fin novembre) très adaptés en zone sèche avec la possibilité de sevrage des veaux avant le déficit estival, voire avant la mise à l'herbe pour les premiers vêlages.

- Les vêlages d'hiver (de novembre à fin janvier)
- Les vêlages de printemps (de février à la mi mai)
- La double période de vêlage (septembre - octobre et mars - avril) pour les troupeaux de grande taille.

Pourquoi regrouper les vêlages ?

En regroupant les vêlages, on va :

- Avoir une plus grande attention aux vêlages sur une courte période
- Se lever moins souvent la nuit
- Avoir moins de petits lots en bâtiment et au pâturage
- Etre plus efficace dans son travail : regroupement des tâches
- Mieux maîtriser le rationnement

des différentes catégories d'animaux

- Valoriser ses animaux lors de la vente : lots plus importants et plus homogènes
- Grouper les interventions sur les animaux : vaccinations, écorchage, déparasitage, sevrage
- Surveiller plus facilement les chaleurs, les saillies, la santé des veaux et des mères,....



Comment choisir la bonne période ?

Pour déterminer la période de vêlages la plus propice au système d'exploitation, il faut raisonner selon :

Le travail : Les périodes de pointe de travail pour les autres travaux de l'exploitation qui définissent la date limite à laquelle la saison de reproduction et les vêlages doivent être terminés.

Les bâtiments : la capacité des bâtiments doit permettre un allotement adapté aux besoins de la reproduction et de l'allaitement des veaux. Selon les périodes de vêlages,

le bâtiment doit disposer de bonnes fonctionnalités autour du vêlage et du logement des veaux.

Le système fourrager : il est important de caler la période de vêlage sur la pousse de l'herbe afin de couvrir les besoins des vaches qui allaitent : dans notre zone, il faut privilégier les vêlages de début d'automne ou de sortie d'hiver.

Les périodes de commercialisation : la demande de veaux est plus importante à la sortie de l'hiver : valorisation des vêlages d'automne.

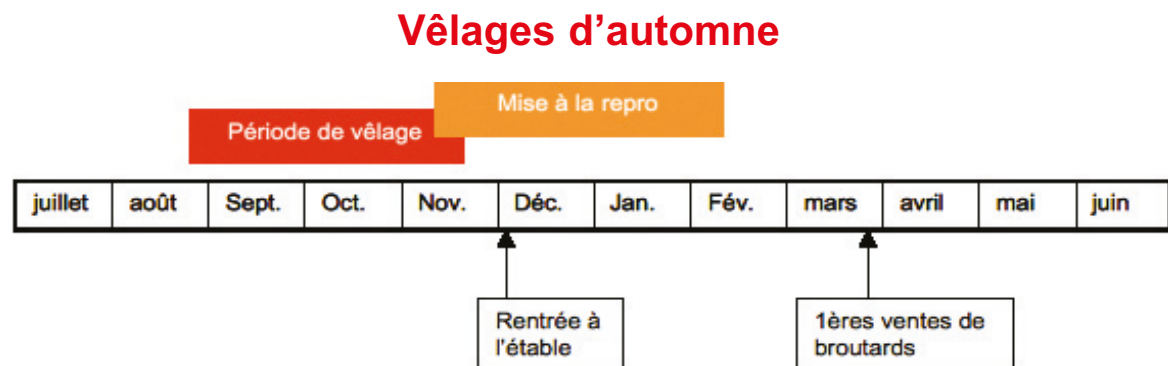
Quelles clés pour réussir ?

Se donner un objectif réaliste : la mise en place de ce système se fait sur une durée de 3 ans minimum avec une répartition des vêlages au départ sur 6 mois puis au fur et à mesure on la réduit pour arriver à une période de 3 mois environs.

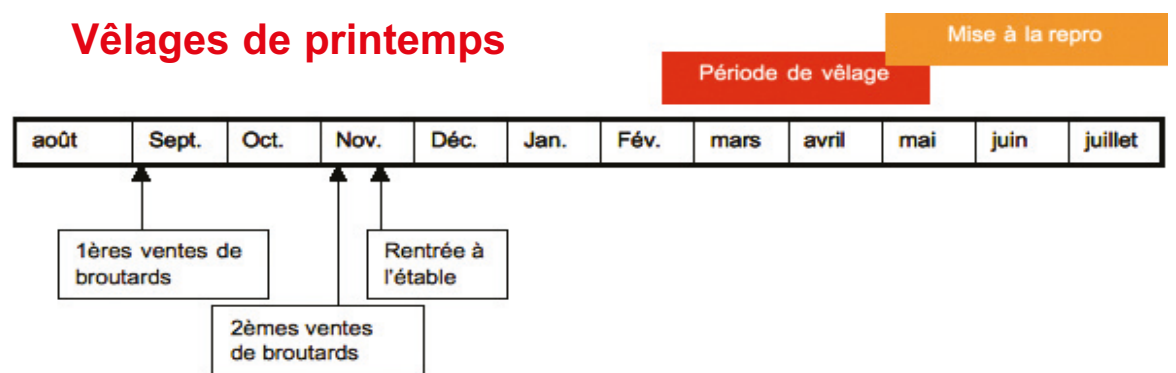
Disposer d'un réservoir suffisant de génisses : entre 25 et 30 % de génisses.

Apporter un grand soin à ses génisses car elles seront les premières à se caler à ce système, ce qui implique un plan d'alimentation adapté et un suivi sanitaire strict.

Réformer de façon inflexible : toutes les vaches qui se décalent sans aucune considération afin d'assurer la réussite du regroupement des vêlages.



Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Moins de problèmes sanitaires. Vêlages au pré, veaux démarrés lors de la rentrée en bâtiment. • Pas de vêlages lors de la saison des travaux des champs (sauf ensilage maïs) • Reproduction en bâtiment : possibilité d'inséminer, diagnostic de gestation avant la mise à l'herbe (vaches garanties pleines) • Vente précoce des broutards : cours plus élevés. • Valorisation de l'herbe d'automne : moins de lots pour mieux gérer le pâturage • Possibilité vêlage à 2 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en paille plus important • Stocks fourragers hivernaux plus importants • Veaux plus âgés en période hivernale donc nécessité de plus de place en bâtiment • Coût alimentaire plus élevé.



Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Travail hivernal moins important • Mise à l'herbe rapide des veaux : moins de pression sanitaire • Peu de stocks fourragers • Besoin en paille limité • Surface en bâtiment moins élevée • Coût alimentaire faible (les vaches en hiver sans veaux ont moins de besoins). 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'un parcellaire regroupé : pour limiter le nombre de taureaux nécessaire • Suivi des saillies moins facile et mise en place d'insémination plus délicat • Cumul de périodes de travail : mise en place des cultures de printemps et les premières fauches avec le suivi des vêlages • Période de vente des broutards alors que les cours sont moins attractifs

La double période de vêlages

Principalement pratiquée dans les grands troupeaux. Elle permet de :

- Limiter le nombre de taureaux
- Limiter les risques sanitaires
- Étaler les ventes
- Faire vêler les génisses à 30 mois

En conclusion : Quelle que soit la méthode choisie, souvent dépendante de votre structure et de la main d'oeuvre disponible, le groupage des vêlages est une solution pour améliorer la productivité de votre troupeau, organiser le travail et maîtriser les coûts liés au troupeau.

Une attention toute particulière doit être apportée au soin des génisses (alimentation et suivi sanitaire) car une génisse bien conduite jeune aura une carrière plus régulière et surtout plus longue !

Attention : la conduite du troupeau en vêlage groupé demande une grande rigueur car la mise en oeuvre peut être longue et difficile à maintenir.

(Sources : Réussir Bovins viande, réseaux d'élevage IE)

Contact : Maison de l'Elevage du Gers - Tél. 05.62.61.79.60

